

## **EXTRAIT**

du procès-verbal du Conseil Communal de La Sarraz

Séance du 29 septembre 2006

Présidence : Pierre-André GAUDIN, président

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE LA SARRAZ**

- vu le préavis no 5/2006 relatif à l'adoption de l'arrêté d'imposition 2007 de la Commune de La Sarraz
- oui le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cette affaire
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

### **DECIDE**

d'accepter l'arrêté d'imposition 2007 de la Commune de La Sarraz tel que présenté par la Municipalité, qui demande de maintenir les mêmes dispositions que le précédent arrêté d'imposition soit 72% de l'impôt cantonal de base.

Ainsi délibéré en séance du 29 septembre 2006

Le Président :

Pierre-André Gaudin

la secrétaire :

Isabelle Chevalier

Extrait conforme, l'atteste, la secrétaire

